

La lutte contre l'apparition de résistance aux antibiotiques se renforce

La mise en place du plan national des risques d'antibiorésistances dit plan éco-antibio provoque des remous. La volonté de l'administration de ne plus permettre la vente de certains antibiotiques par les vétérinaires à provoqué une fronde des vétérinaires qui s'est manifestée par la journée de fermeture des cabinets vétérinaires le 6 novembre avec le soutien des professionnels de l'élevage.

Depuis 2012, sous l'impulsion de l'Europe, un plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire a été mis en place. Il s'agit :

- d'une part, de diminuer la contribution des antibiotiques utilisés en médecine vétérinaire à la résistance bactérienne,

- d'autre part, de préserver l'arsenal thérapeutique d'autant plus que la perspective de développement de nouveaux antibiotiques est réduite.

Le plan vise concrètement une réduction quantitative de l'usage des antibiotiques utilisés en médecine vétérinaire (objectif de réduction de 25 % en 5 ans) mais aussi qualitative par une limitation de l'usage en médecine vétérinaire des antibiotiques dits « critiques » car utilisés également en médecine humaine. Ce sont les conditions de la mise en œuvre de ce deuxième point qui ont provoqué un tollé de toute la profession vétérinaire.

Dans une disposition introduite en catimini, le projet de loi d'avenir agricole envisageait de limiter la possibilité pour les vétérinaires de délivrer les antibiotiques critiques. Concrètement, le vétérinaire pouvait prescrire mais ne pouvait plus vendre ces médicaments. Ce projet d'article de loi constituait une remise en cause profonde de la déontologie des vétérinaires réduits à de

simples commerçants. C'était également un précédent qui ne demandait qu'à s'étendre à toute la pharmacie vétérinaire. Pour les éleveurs, cela bouleversait l'organisation des soins du cheptel : Où les éleveurs se procureraient-ils les médicaments après le passage du vétérinaire ? A quelle distance ? Quand pourrait-il les obtenir ? Dans un milieu rural où la densité des services est faible, cela aurait eu comme conséquence un allongement des délais d'intervention lors des urgences, plus de distances à parcourir, des risques pour des animaux soignés moins rapidement et au final un coût supérieur pour l'éleveur. C'est pourquoi les éleveurs se sont associés aux vétérinaires pour refuser cette fausse solution.

Si la volonté de limiter la consommation de ces antibiotiques n'est pas contestée, la première solution proposée pour y parvenir n'était pas réaliste. Les pays qui pratiquent le découplage « prescription / délivrance » n'ont pas réussi à baisser la consommation d'antibiotiques alors que la France a entamé sa réduction. Dans son dernier rapport, l'agence nationale du médicament constate que le volume total des ventes des antibiotiques en 2012 est le plus faible depuis le début du suivi (1999). Sur les 5 dernières années, l'exposition globale des animaux aux antibiotiques a diminué de 10,9 %. En 2012, l'exposition globale

des animaux aux antibiotiques a diminué de 6,1 % par rapport à 2011.

S'appuyer sur une organisation collective qui fonctionne constitue une alternative plus crédible. Les éleveurs, regroupés en GDS et les vétérinaires, autour de leurs Groupements Techniques (GTV) sont des acteurs quotidiens et responsables de la santé des animaux. Collectivement, ils ont montré par le passé leur capacité à contrôler, voire éradiquer les grandes épizooties avec l'appui réglementaire et financier de l'administration. Le système sanitaire français souvent considéré comme un modèle par nos voisins. Et il se réforme pour s'adapter à un environnement mouvant et faire face aux nouveaux défis en santé animale après ses états généraux de 2010.

Devant la levée de boucliers unanime à la suite de leur avant projet de loi, les ministères de l'agriculture et de la santé promeuvent désormais une approche qui associe les différents partenaires dans la recherche des nouvelles modalités de délivrance des antibiotiques « critiques ». Les GDS et les vétérinaires ont déjà montré par le passé leur capacité à obtenir des résultats probants dans leurs actions pour la santé animale. Ils peuvent aujourd'hui aussi en être les acteurs efficaces.

Le plan éco-antibio

Les antibiotiques sont des médicaments particuliers qui doivent être perçus comme un véritable bien commun qu'il importe de préserver car ils sont indispensables à la santé humaine et animale.

Pour cette raison, leur utilisation doit être pensée de manière différente. Leur recours doit se faire de manière prudente et ciblée en quantité strictement nécessaires aux besoins thérapeutiques (...).

Déjà certaines familles d'antibiotiques ne sont plus efficaces contre certaines espèces de bactéries. Le développement des mécanismes d'antibiorésistance constitue une nouvelle menace pour la santé des animaux et la santé publique. L'an-

tibiorésistance est sans doute un des défis majeurs du XXI^e siècle.

Les axes du plan :

- Promouvoir les bonnes pratiques et sensibiliser les acteurs aux risques liés à l'antibiorésistance et à la nécessité de préserver l'efficacité des antibiotiques (13 mesures d'information, sensibilisation, formation, guides de bonnes pratiques, valorisation de la visite du vétérinaire en élevage, promotion des antibiogrammes....).

- Développer les alternatives permettant d'éviter les recours aux antibiotiques (9 mesures : création d'outils de prophylaxie, développement de la recherche de nouveaux antibiotiques vétérinaires mais aussi

de techniques alternatives...).

- Renforcer l'encadrement et réduire les pratiques à risque (11 mesures : nouvelles règles d'agrément, encadrement et contrôle des pratiques de prescription, des pratiques commerciales et publicitaires, lutte contre les trafics...).

- Conforter le dispositif de suivi de la consommation des antibiotiques et de l'antibiorésistance (4 mesures de collecte de données sur l'utilisation des antibiotiques et mesure de leur effet).

- Promouvoir les approches européennes et les initiatives internationales (3 mesures de coordination internationale, surveillance des règles de reciprocité dans les échanges...).